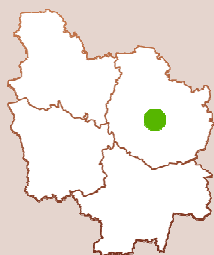




## LA PESEE EMBARQUEE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ALEZIA ET DE LA SEINE



**Localisation :** Venarey-Les Laumes

**Territoire concerné :**  
7 816 habitants / 25 communes / zone rurale

**Maîtrise d'ouvrage :** Communauté de communes  
du Pays d'Alsace et de la Seine

**Début du projet :** Janvier 2005



### Présentation de l'opération

#### DESCRIPTION

En 2007, la Communauté de communes du Pays d'Alsace et de la Seine a mis en place une redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative. Celle-ci comprend une partie fixe identique pour tous les foyers (50 % du montant de la redevance) et une part variable selon la fréquence de présentation du bac d'ordures ménagères à la collecte (0,96 €/levée du bac) et selon le poids des déchets collectés (0,30 €/kg collecté). A chaque présentation du bac à la collecte, celui-ci est pesé lors de son vidage dans le camion équipé, à cette fin, d'un ordinateur.

#### CONTEXTE

A la création de la Communauté de communes, le choix a été fait de mettre en place la redevance d'enlèvement d'ordures ménagères avec une part fixe et une part variable selon le nombre d'habitants dans le foyer (plafonné à 5 personnes). Plusieurs types de préoccupations ont ensuite conduit les élus à opter pour une redevance incitative : environnementale, pour faire face à une production de déchets toujours plus importante ; sociale, pour répondre à un souci d'équité et que le citoyen paie réellement en fonction de sa production de déchets ; financière, afin de maîtriser les coûts du service des déchets et notamment ceux liés à l'enfouissement dans un site extérieur à la COPAS. Didier Aubert (Vice-président de la COPAS), originaire de l'Est de la France, connaissait l'expérience de la pesée-embarquée de la Communauté de communes des Portes d'Alsace.

Parallèlement, la Communauté de communes a aussi fait le choix de reprendre le service de collecte des déchets en régie, afin d'avoir une meilleure maîtrise des coûts.

### Caractéristiques de la gestion des déchets

Tonnage annuel déchets ménages et assimilés (DMA) collecté (hors gravats) : 3 500

#### Organisation de la gestion du service déchets :

- Collecte ordures ménagères résiduelles (OMR) : régie
- Collecte sélective du verre : marché de prestations
- Collecte sélective des recyclables secs : régie
- Collecte sélective des bio déchets ou déchets verts seuls : non concerné
- Déchèteries : marché de prestations

#### Equipements de collecte et de traitement :

- Nombre de déchèteries : 2
- Mode de collecte des recyclables secs : porte-à-porte
- Mode de collecte du verre : apport volontaire
- Site de traitement des OMR : en-dehors du territoire



## Mise en œuvre de l'opération

### GRANDES ÉTAPES

- En 2005, avec l'appui d'un cabinet extérieur, le projet de redevance incitative a fait l'objet d'une étude. Les résultats ont servi à convaincre l'ensemble des élus, puis la population, de l'efficacité d'une telle solution. Des déplacements en Allemagne et en Alsace ont été organisés pour permettre de découvrir des expériences similaires. Deux systèmes de redevance ont été étudiés : au volume des bacs présentés à la collecte et à la pesée du contenu des poubelles. En mai 2006, le second a été retenu, ayant paru plus juste et plus compréhensible par les habitants. Une nouvelle étude a été lancée pour le passage en régie.
- Début 2007, une lettre d'information spéciale "pesée embarquée" a été adressée aux usagers. Des réunions publiques d'information ont été tenues dans les 25 communes du territoire.
- Afin d'accompagner les usagers dans la réduction des déchets, la collectivité a distribué gratuitement des composteurs aux foyers volontaires, soit 1 300 composteurs et 1/3 des foyers équipés.
- Près de 4 000 puces électroniques ont été placées sur les bacs des habitants afin de les identifier.
- De juillet à décembre 2007 : 6 mois "d'entraînement" à la pesée embarquée ont été mis en place avant facturation.
- Au 1<sup>er</sup> décembre 2007 : la facturation incitative a été lancée et la collecte des bacs sans puces arrêtée.

### RESSOURCES

#### Moyens humains

Un responsable de la régie de collecte, un agent administratif.

#### Moyens financiers (montants exprimés TTC)

	Coûts	Recettes
Etude préalable	18 475 €	
Financement ADEME - Conseil Général		7 390 €
<b>TOTAL ETUDE</b>	<b>18 475 €</b>	<b>7 390 €</b>
<b>Matériel "Pesée embarquée"</b>		
<i>Puces et logiciel</i>	28 100 €	
<i>Identification et pesée dynamique</i>	55 653 €	
<i>Conteneurs sécurisés</i>	9 269 €	
Financement ADEME - Conseil Général		37 208 €
<b>TOTAL MATERIEL "Pesée embarquée"</b>	<b>93 021 €</b>	<b>37 208 €</b>
Benne à ordures ménagères	105 736 €	
Benne à ordures ménagères bi-compartmentée	131 887 €	
<b>TOTAL MATERIEL REGIE</b>	<b>237 624 €</b>	



### Matériel, fournisseurs et prestataires

#### • Etude de faisabilité

*Prestataire :*

AWIPLAN, Bar-sur-Aube (10)

#### • Equipement des bacs avec puces électroniques, équipement des camions avec système informatique de pesée embarquée

*Fournisseur :*

Groupe IDEA, Aix-en-Provence (13)

#### • Matériel de pesée-embarquée

*Fournisseur :*

VISHAY PME France, Chavenay (78)

## Éléments de bilan

### BILAN ENVIRONNEMENTAL

Les usagers diminuent la fréquence de présentation de leur bac à la collecte (1500 bacs OMR/semaine au lieu de 3 000). Auparavant sur 5 jours, la COPAS a donc modulé le service et concentre la collecte sur 4 jours en maintenant un ramassage hebdomadaire. Les premiers résultats permettent ainsi la mise en place de nouveaux aménagements et l'optimisation des collectes, ce qui entraîne la réduction de consommation de carburant.

La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées a diminué de 30 à 35 %. Cela s'explique par une légère augmentation des emballages collectés sélectivement ainsi que des déchets reçus en déchèteries, mais surtout par le développement du compostage domestique. En 2006, la COPAS avait collecté en moyenne 244 kg d'ordures ménagères résiduelles par habitant ; en 2007, la moyenne a été de 199 kg et en 2008 de 123 kg. Après une année de fonctionnement, on constate une baisse de 57 kg/hab/an sur l'ensemble des déchets présentés à la collecte (OMR+recyclables+déchèteries). Les refus de tri sur les emballages n'ont pas augmenté.

### BILAN SOCIAL

Très peu de comportements inciviques (moins d'une dizaine) ont été constatés, comme des dépôts sauvages de déchets ou dans la poubelle d'autres usagers. Cette nouvelle tarification est globalement bien perçue par la population.

### BILAN ECONOMIQUE

(Bilan économique complet en cours de réalisation par la collectivité)

La collectivité a comparé les coûts de son service des déchets en régie avec celui d'un marché en prestation de services. Les coûts sont du même ordre mais la collectivité estime avoir une meilleure maîtrise de leur augmentation ainsi que de la qualité et de la flexibilité du service.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008, la COPAS a obtenu une facturation à la tonne et non plus à l'habitant pour l'enfouissement des déchets non valorisés et la collecte des OMR est réalisée sur 4 jours au lieu de 5.

### Contact

Guillaume BLUZAT  
Directeur de la régie de collecte

Communauté de communes du  
Pays d'Alesia et de la Seine  
18 avenue Jean Jaurès  
21150 VENAREY-LES LAUMES

Tél. : 03 80 96 06 83  
[guillaume.bluzat@cc.f-alesia-seine.fr](mailto:guillaume.bluzat@cc.f-alesia-seine.fr)



Photos : P. Repellin

## Enseignements

### FACTEURS DE RÉUSSITE

- Vénarey-Les Laumes possède peu d'habitat vertical.
- La mise en place préalable de la redevance a facilité le passage à la redevance incitative.
- Une gestion en régie permet de moduler plus facilement le nombre de tournées nécessaires voire de le faire varier suivant la saison.
- Une part variable de la redevance basée sur le nombre de présentation du bac à la collecte incite à sortir le bac plein et permet d'optimiser le nombre de tournées ; cela évite également les gestes inciviques de dépôt de déchets dans la poubelle du voisin.
- Une certaine prudence a été de mise dans l'élaboration du budget prévisionnel 2008 basé sur les dépenses de l'exercice 2007 (700 000 €), avec la mise en place d'une part fixe pour assurer 50 % du financement.
- La baisse des tonnages collectés a bien été anticipé.

### DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- Le passage de la taxe à la redevance est un gros chantier, notamment pour l'établissement des listings d'usagers, mais il peut être financé par les 8 % versés habituellement au Trésor Public pour la collecte de la taxe.
- Les poubelles publiques et des cimetières restent à la charge des communes.
- Pour le cas de l'habitat vertical, la solution n'était pas satisfaisante : la facturation se faisait auprès du bailleur et un certain nombre de bacs avaient été mis à disposition par bâtiment. Il y avait application de la part fixe par appartement et la part variable était appliquée par bâtiment avec une répartition par appartement faite par le bailleur. En 2008, une partie des logements en habitat collectif a été équipée en bacs individuels, l'ensemble des logements sera équipé fin 2009 suite à une entente entre les bailleurs et la collectivité pour aménager des lieux de stockage.

### ÉLÉMENT(S) DE REPRODUCTIBILITÉ ET/OU DE TRANSFÉRABILITÉ

Expérience reproductible pour des collectivités en milieu rural.

## Perspectives

La première année de fonctionnement en redevance incitative a permis d'évaluer au plus juste le nombre de tournées réellement nécessaires. La tarification pour l'habitat vertical devrait être améliorée.

Outre l'optimisation du service des déchets, la collectivité souhaite s'engager dans un projet plus large de développement durable : une commission a été créée à cet effet au sein de la Communauté de communes.



**ALTERRE BOURGOGNE**

9 bd Rembrandt  
21000 DIJON  
Tél. : 03 80 68 44 30  
Fax : 03 80 68 44 31  
www.alterre-bourgogne.fr